

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Emploi de la Formation Professionnelle et
des Nouvelles Technologies

Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ)

**Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les Etats
Financiers**

Clos au 31 décembre 2017

A son Excellence
Monsieur Le Ministre de l'Economie et des Finances,

A son Excellence
Monsieur Le Ministre de l'Emploi de la formation professionnelle et
Des Nouvelles Technologies,

A Messieurs
Les membres du Conseil d'Orientation et de Coordination :

Rapport sur l'audit des Etats Financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Ministre de l'économie et des finances, en vertu de l'Arrêté N°00744/MEF/DTF du 21 Décembre 2017 – portant désignation de certains commissaires aux comptes d'Etablissements publics, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ANAPEJ qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **2 393 272 285MRO** et un bénéfice de l'exercice de **313 360MRO**.

A notre avis et sous réserve des points cités au-dessous, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ANAPEJ au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au plan comptable général Mauritanie.

- Les dotations aux amortissements continuent à être fixées de manière forfaitaire depuis plusieurs exercices et des postes douteux n'ont fait l'objet d'aucune provision depuis plusieurs années.
- La retenue d'IMF sur les honoraires « Experts Fonds » n'a pas été opérée ;

- L'usage de la racine de compte comptable 69 dans la comptabilité du fonds n'est pas conforme aux prescriptions du plan comptable mauritanien en matière de nomenclature des comptes, malgré son approbation par les Organes d'Administration de l'Agence
- La collecte d'impôt IRCM sur les jetons de présence n'a pas été opérée, présomption faite de la non-existence d'une exonération du fonds de financement sur des impôts similaires ;
- Une provision pour créances douteuses aurait dû être constatée pour un montant de 10 631 232 MRO au titre des clients ainsi que 103 000 000 MRO au titre des créances sur l'Etat ;

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Mauritanie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Mauritanie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au plan comptable général en vigueur en Mauritanie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'agence.



Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Mauritanie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Mauritanie, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'agence ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'agence à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Nouakchott, le 22 Mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

Bedda Ahmed Mahmoud Bedda



Titre 1 : Régime Comptable et Financier

Cadre juridique

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) a été créée par le décret n° 002-2005 du 18 janvier 2005 et érigée en établissement public à caractère administratif relevant des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 5 de l'ordonnance n° 90.09 du 4 avril 1990 portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat.

A ce titre et par dérogation aux règles régissant les établissements publics à caractère administratif, elle bénéficie de certains assouplissements en matière de gestion administrative et financière.

Elle tient une comptabilité à partie double conformément aux dispositions du Plan Comptable Mauritanien (PCM) "Décret 002-2005 dans son article n°24". Ses comptes doivent être certifiés par le Commissaire aux Comptes désigné par le Ministre des Finances et approuvés par son organe délibérant " Même décret dans son article n°25. En tant que telle l'ANAPEJ est dotée de la personnalité morale et jouit de l'autonomie financière.

Elle bénéficie d'un régime dérogatoire en matière :

- Obéit en passation de marchés aux dispositions de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics
- Fiscale, à Exception cependant de l'ITS (article 16 du décret 2001-61).

Mission

L'ANAPEJ a pour principale mission de contribuer dans un cadre de concertation entre l'Administration et les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs, et les organisations de la société civile, à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, à travers la création d'emploi, en vue de favoriser l'épanouissement économique, social et culturel des jeunes.

Pour ce faire, elle gère un fonds d'emploi conformément à une lettre de mission qui fixe des indicateurs de performance précis à l'Agence.



Administration

Les organes d'administration de l'ANAPEJ sont :

- Un Conseil d'Orientation et de Coordination (COC) qui fait office d'organe délibérant ;
- Un Comité de Gestion ;
- Un Comité de Pilotage du Fonds ;
- Une Direction Générale avec des directions opérationnelles.

Ressources Financières

Les principales ressources financières de l'ANAPEJ proviennent :

- De la subvention annuelle de l'Etat ;
- Des financements extérieurs rétrocédés par l'Etat et les organismes publics
- Des recettes et excédents résultant de ses propres activités de placement ;
- Des dons et legs.

Contrôle Interne

Pour accomplir sa mission l'Agence s'est dotée des outils de gestion suivants :

- un plan comptable particulier inspiré du PCM ;
- un manuel de procédures comptables élaboré ;
- un système de traitement informatique de ses opérations (logiciel EBP Compta).



Titre 2 : Les Principes Comptables

Conventions et principes :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du PCM et suivant les normes de présentation requise et reposent sur les principes suivants :

- Du coût historique : les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition, leur amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire ;
- De l'unité monétaire ;
- De l'Engagement ;
- De la spécialisation des exercices ;
- De la prudence ;
- De l'importance relative.

Dettes et Crédances :

- Principe de la prudence : les créances sont comptabilisées dès leur acquisition et les dettes à leur naissance ; indépendamment de leurs payements. Les dettes et les créances en ouguiya sont évaluées à leurs valeurs nominales.
- Principe de l'unification de l'unité de mesure : en vertu de ce principe du nominalisme, les opérations sont comptabilisées dans une monnaie unique : l'ouguiya (UM).

Subventions d'Equipements

Les subventions relatives à des immobilisations mises en service sont comptabilisées dans le crédit du compte « 140 Subventions d'équipement ». Elles sont soldées au moyen du compte « 149 Subventions d'équipement amorties ».

La contrepartie du compte 149 figure au compte résultat « quote-part » des subventions virée aux résultats.



Titre 3 : Les Postes du Bilan

Le bilan présente, au 31/12/2017 un total de **2 393 272 285 UM** contre 2 276 255 823 UM en 2016, soit une augmentation de 5.14 %.

Chapitre 1 – Actif

Paragraphe 1 : Immobilisations corporelles

Elles représentent principalement les acquisitions réalisées sur les fonds de dotation et subventions de l'Etat.

Elles se résument comme suit :

Libelle	2016	2017	Ecart
Fonds SONADER	0	0	0
Valeurs Immobilisées			
AAI	35 729 239	35 729 239	0
Matériel de sécurité	825 360	825 360	0
Matériel de transport	81 523 285	81 523 285	0
Matériel Informatique	64 489 196	64 739 196	250 000
Matériel et Mobilier de Bureau	97 107 840	97 334 040	226 200
TOTAL	279 674 920	280 151 120	476 200

La rubrique « immobilisations brutes » a connu une petite variation de 476 200 UM en 2017 (matériels informatique et mobiliers de bureaux).

Au 31/12/2017, les immobilisations corporelles, ont été amorties à hauteur de 48%, soit en valeur absolue un montant cumulé des amortissements de 134 025 877 UM, dont 10 247 929 UM d'amortissement au titre de l'année 2017.

Les taux d'amortissement sont théoriquement appliqués selon la méthode linéaire :

Immobilisations	Taux d'amortissement
Agencement, Aménagement, Installation	10%
Matériel de transport	25 %
Matériel de bureau informatique	20 %
Mobiliers de bureau	10 %



Paragraphe 2 : Immobilisations Financières : 1 937 438 977 UM

Il s'agit des stocks de prêts consentis aux opérateurs. Ce montant a connu une hausse de 248 100 000 UM et le recouvrement a été de 1 915 000 UM. L'encours de la créance au 31/12/2017 s'élève ainsi à 2 083 638 977UM.

Situation de Créesances en 2017

Libelle	Encours 31/12/2016	CREANCES 2017	Recouvrement 2017	Encours 31-12-2017
CNACE	27 287 500			27 287 500
KEWEL	78 171 085			78 171 085
EL VOWZ	29 374 500			29 374 500
AGEC	19 483 250			19 483 250
APME	86 322 532			86 322 532
AMPFP	55 382 148			55 382 148
AL AMANA	42 312 500			42 312 500
CECFAF	45 181 250			45 181 250
MECD	45 450 000			45 450 000
BACIM BANK	2 000			2 000
MRIP	33 140 000			33 140 000
BOUGEMMA	56 821 000		1 915 000	54 906 000
Projets collectifs	19 844 935			19 844 935
EL WAFFA	25 936 250			25 936 250
CECD-M	5 095 750			5 095 750
PROCAPEC	1 327 017 677	250 015 000	101 900 000	1 475 132 677
MECPAM	40 616 600			40 616 600
TOTAL	1 937 438 977	250 015 000	103 815 000	2 083 638 977

Nous constatons une différence de 250 015 000 UM au niveau des créances PROCAPEC entre les date 31/12/2016 et celle de 01/01/2017 :

Créesances PROCAPEC 31/12/2016 : 1 327 017 677 UM

Créesances PROCAPEC 01/01/2017 : 1 577 032 677 UM

Différence : 250 015 000 UM

Paragraphe 3 : Valeurs Réalisables



Les postes qui composent la rubrique des valeurs réalisables ont très peu varié et se répartissent comme suit :

Libellés	2016	2017	Ecart
Fournisseurs débiteurs	1 332 766	1 332 766	0
Clients	10 631 230	10 631 230	0
Personnel	17 645 080	17 625 080	20 000
Etat	103 000 000	103 000 000	0
Débiteurs divers	27 468 802	29 622 949	2 154 147
	160 077 879	162 212 026	2 174 147

Fournisseurs débiteurs

Le montant de ce poste comptable au 31/12/2017 est de: 1 332 766 UM.

Les montants en question sont remontés sur plusieurs exercices antérieurs et n'ont jamais subi aucune provision.

Clients :

Le montant de ce poste comptable au 31/12/2017 est arrêté à 10 631 230 UM.

Le poste s'analyse comme suit :

- Convention avec le Ministère de l'emploi de l'insertion et de la formation professionnelle : 9 753 450 UM, ce montant destiné à la prise en charge des syndicalistes qui devaient se rendre à l'étranger a été couvert par l'Agence qui a cette date n'a pas été remboursé en dépit de plusieurs lettres de relances.
- Ecart Constaté sur l'exécution de la convention de financement de la Mutuelle « BOUGEMA ». Il correspond à un trop versé par rapport au montant accordé et porté sur le document contractuel.

Nous recommandons d'intégrer ce dernier montant **trop versé** sur les prêts de BOUGEMA et de le reclasser comme étant des immobilisations financières jusqu'à sa facturation sur la Mutuelle « BOUGEMA ».

Personnel :

Le montant de ce poste comptable au 31/12/2017 est arrêté à 17 645 080 UM.

Ce solde représente des avances consenties au personnel non remboursées au 31/12/2017 et nous signalons que la plupart de ces avances remontent à l'exercice

financier 2008 d'où ils doivent être virés au compte de résultat comme étant une perte latente après avoir achevé le processus de contentieux et de recouvrement.

Nous signalons également qu'aucune action de recouvrement n'a été entamée sur cet exercice financier, malgré que 15% de cette créance concerne un personnel toujours présent à l'Agence c'est-à-dire un montant de 2 593 590 UM.

La plus grande partie de ce montant "85%" concerne certains employés qui ont quitté l'Agence depuis quelques temps.

Elles s'analysent comme suit :

Bénéficiaires ayant quitté l'Agence qu'il convient de relancer (15 797 430,40 UM)

Nom de Bénéficiaire	Montant
Sidi O Mayouf	540 657
Lalla M Med EMKebir	283 000
Isselmou O Sidi Med	68 966
Hamoud O Lesgham	810 313
Cheilh O Hadramy	96 000
Med Mahmoud O Bah	306 617
AdamaDieng	40 155
AichaVall Verges	6 733 917
Seyid O Khalil	90 000
Ahmed O Deddahi	3 249 020
Ahmed O Keta	675 635
Ahmed O Haj	79 000
DahaMamadou	1 539 120
Abdallahicheikh	419 090
Vadel O Moctar	120 000
Total	15 051 490

Etat

Le montant de ce poste comptable au 31/12/2017 est : 103 000 000 UM.

La rubrique se compose de produits à recevoir et se détaille comme suit 1 CDHLCPI : 58 500 000 UM. Il s'agit d'un reliquat d'une subvention que cette institution devait verser à l'Agence avant la décision de sa liquidation. Un chèque correspondant au montant aurait d'ailleurs été établi et serait actuellement entre les mains du liquidateur. Il convient à notre avis de le saisir pour savoir le sort qui sera réservé à la créance afin de statuer définitivement sur son maintien ou son annulation de la comptabilité ;



Antenne de Nouadhibou : 44 500 000 UM. Ce montant correspond à une subvention promise et matérialisée par un décret devant servir à l'ouverture d'une antenne à Nouadhibou. Cette décision étant devenue sans objet il y a lieu de procéder à son annulation.

Débiteurs Divers

Le montant de ce poste comptable au 31/12/2017 est : 27 468 802 UM.

Le compte des débiteurs divers connaît une légère augmentation de 2 154 147 UM par rapport à l'exercice 2016, et son solde se décompose comme suit :

- Diverses dépenses de l'exercice 2017 de 2 154 147 UM
- Reliquat de recouvrement d'un don de 90 600 000 UM objet d'une convention du FADES pour un montant de 26 537 922,04 UM.
- Suspens provenant du paiement des dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du siège de l'Agence : 930 880 UM

Paragraphe 4 : Valeurs Disponibles

Elles regroupent les disponibles au 31/12/2017 au niveau des comptes de l'Agence et du fonds. Les comptes de l'ANAPEJ sont domiciliés au niveau du Trésor.

Les relevés des comptes font ressortir les soldes suivants au 31/12/2017 :

- L'Agence. Compte trésor n° 430300330.	- 6 356 605 UM.
- Le Fonds : Compte trésor n° 430300428.	988 523 UM.
- Le Fonds : FUNAP n° 430300747.	278 160 UM.
- Compte BMC/fonds	- 285 218UM.
- Compte BNM	- 22 UM.
- Compte BMCI	26 556 UM.
- Caisse	2 800 UM.

Soit une situation globale de 1 296 039UM

Au 31/12/2017, le compte banque au niveau du bilan affiche un montant de 1 296 039 UM au passif ; le compte de l'agence est crééditeur d'un montant de 6 641 846 UM de même pour le compte BMC / Fonds d'un montant de 285 218 UM.

Les comptes bancaires clôturés suite à une décision ministérielle restent toujours à exister dans la comptabilité de l'Agence il est lieu de apurés ses comptes et redresser cette situation.



Chapitre II – Passif

Paragraphe 1 : Fonds de Financement

Les subventions allouées par l'Etat et autres organismes à l'Agence destinées à équipement et à installation et au fonctionnement sont inscrites au passif du bilan dans les comptes capitaux propres et scindées en :

- Fonds de fonctionnement de l'Agence qui reçoit et décrit les dépenses de fonctionnement (frais de fonctionnement courants, frais divers de gestion, salaires et appointements des personnels, etc..) ;
- Fonds d'emplois destinés à financer Investissement (frais de prospection, de formation et d'appui à l'insertion) 1
- Autres fonds qui eux reçoivent les financements d'appoints des organismes partenaires.

Les soldes de ces comptes résultant de l'usage des financements (produits - charges) sont transférés au passif du bilan consolidé dans le compte résultat en instance d'affectation.

Au 31/12/2017 ces fonds se présentent ainsi qu'il suit :

Libellés	2016	2017	Ecart
Fonds de fonctionnement	114 708 837	118 153 640	3 444 803
Fonds d'emploi	1 779 103 207	1904 052 219	124 949 012
Autres fonds	2 550 910	2 550 910	0
Résultats antérieurs	118 604 814	85 292 577	-33 312 237
Résultat de l'exercice Agence	- 36 296 288	313 360	36 609 648
Résultat de l'exercice Fonds emploi	3 306 149	1 961 168	-1 344 981
TOTAL	1 981 977 629	2 112 323 874	130 346 245

Les capitaux connaissent une hausse (7%) par rapport à leur niveau de 2016, soit en valeur absolue 130346 1245 UM provenant essentiellement de l'augmentation du fonds d'emploi de 124949012 UM ainsi qu'un équilibre constatable sur le résultat de l'agence sur l'exercice financier 2017.

Paragraphe 2 : Dettes à court terme

Au 31/12/2017, le montant de la classe passif courant a été arrêté à un montant de 274 306 565 UM.

Au contraire à l'exercice antérieur, où une explosion des dettes à court terme a été signalée, notamment les dettes d'Etat via les impôts collectés. Nous constatons que cet exercice a connu une stabilité de ces dettes, mais nous regrettons l'absence de tout protocole avec la Direction Générale des Impôts pour redresser cette situation qui impacte très fortement la situation nette comptable de l'Agence.

Libellés	2016	2017	Ecart
Fournisseurs	9 524 945	8 874 945	- 650 000
Clients créditeurs	89 312 000	89 312 000	0
Personnels	331 547	338 915	7 368
Etat	113 399 907	114 889 637	1 489 730
Organismes sociaux	6 333 643	6 333 643	0
Créditeurs divers	54 557 425	54 557 425	0
TOTAL	273 459 467	274 306 565	847 098

Comme les années précédentes, les clients créditeurs représentent 33% de la rubrique c'est-à-dire le plus grand stock en cette rubrique, après les dettes d'Etat.

Le montant y afférant se rapporte aux lignes de crédits ouvertes au profit des Mutuelles via la PROCAPEC.

Ces engagements transcrits en comptabilité n'ont pas été exécutés au 31/12/2017.

Créditeurs divers : 54 557 425,46 UM.

Ce solde baisse de 25 277 817 UM. Il comprend :

- La TVA due sur le coût d'acquisition de véhicules financés par le FADES.
- Laquelle acquisition était l'objet d'une convention de financement qui n'avait pas précisé la partie devant acquitter les impôts. Les factures transmises mentionnent un montant de TVA de 13 290 484 UM ;
- Un montant de 12 500 000 UM reviré à l'Agence par PROCAPEC du fait de l'imprécision de sa nature et de son objet
- Des charges à payer qui s'élèvent à 28 686 970 UM résultant de financement de programmes spécifiques budgétisés mais non réalisés pour 14 425 365,00UM depuis 2008 et 14 261 000 UM de reliquat de prime d'ancienneté du personnel.

Donc en conclusion les dettes fiscales et sociales se sont stabilisées sur l'exercice financier 2017 avec une légère augmentation de 2%. Le montant de cette rubrique est arrêté au 31/12/2017 à un montant de **121 223 280 UM**.

Titre 4 - Tableaux de résultats

Le Tableau de résultat de l'agence au 31/12/2017

Le tableau de résultat de l'Agence dégage un bénéfice de 313 360 UM.

Intitulé du Compte	Débit	Crédit
Subvention d'exploitation Agence	341 659 433	
Charges fonctionnement		- 341 346 873
Résultat Agence 2017		313 360
	341 659 433	341 659 433

Le Tableau de résultat du fonds au 31/12/2017

Le tableau de résultat du Fonds dégage un excédent de 1 961 168 UM.

Intitulé du Compte	Débit	Crédit
Subvention d'exploitation Fonds	199 050 988	
Charges Fonds		197 089 820
Résultat fonds 2016		1 961 168
	199 050 988	199 050 988

Titre 5 - Exécution du Budget de l'Agence

Le budget prévisionnel de l'exercice financier 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 342 135 633 UM.

Les dépenses prévisionnelles se répartissent comme suit :

- Budget de fonctionnement : 342 135 633UM ;

Les recettes prévisionnelles se présentent comme suit :

- Subvention de l'Etat : 345 103 000UM
- Retenu sur les salaires 2016 : -13 215 296UM
- Amortissements : 10 247 929UM



Les recettes réalisées en 2017 s'élèvent à 341 659 433 UM, soit un taux de réalisation de 96%.

Quant aux dépenses elles ont été exécutées à hauteur de 341 346 873 soit 99.86%, avec une économie sur budget de fonctionnement de 313 360 UM.

L'exécution du budget se présente comme suit :

Recettes : 342 135 633 UM

Elles correspondent :

- A la subvention allouée au titre de l'exercice de 331 887 704UM ;
- A des produits calculés de 10 247 929 UM.

Libellé	Budget prévisionnel 2017	Budget Réalisé 2017
SUBVENTION ETAT	331 887 704	331 887 704
AMMORTISSEMENTS REINVESTIS	10 247 929	10 247 929
RECETTES PROPRES		
	342 135 633	342 135 633

Dépenses:

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 341 822 273 UM de charges.

Les charges de l'Agence se sont globalement élevées à 341 822 273 UM et des immobilisations de valeur : 476 200 UM qui se décomposent comme suit :

Achats consommés : 5 158 144 UM

Ils comprennent essentiellement :

	Prévisions	Réalisations	Ecart
Eau et électricité	4 204 562	4 203 896	-666
Carburants	0	-	0
Achats fournitures et consommables de siège	83 172	83 172	0
Fourniture et consommables bureautique	758 045	758 045	0
Fourniture Informatique	113 031	113 031	0
	5 158 810	5 158 144	-666



Charges externes liées à l'investissement : 11 276 400 UM

	Prévisions	Réalisations	Ecart
Les charges locatives	10 620 800	10 620 800	-
Les Frais Entretien & Réparation	655 600	655 600	-
	11 276 400	11 276 400	-

Charges externes liées à l'activité : 3 808 294 UM

	Prévisions	Réalisations	Ecart
Missions à l'étranger	1 028 294	1 028 294	-
Missions à l'intérieur	490 000	490 000	-
Postes et télécommunication	840 000	840 000	-
Honoraires CAC	1 450 000	1 450 000	-
	3 808 294	3 808 294	-

Charges et pertes diverses : 5 430 000,00 UM

Elles correspondent aux :

- Jetons de présences versés aux administrateurs 800 000 UM
- Président du conseil d'administration 3 000 000UM

Frais de personnel : 307 055 306UM avec un taux de réalisation 99.90%.

Les frais de personnel regroupent :

- Les salaires et appointements versés au personnel 284 266 543 UM
- Les primes, gratifications et avantages accordés ;
- Les cotisations aux organismes sociaux et les assurances maladies 22 788 763 UM

Dotations aux amortissements : 10 247 929 UM

Elles correspondent aux amortissements effectués sur les immobilisations.

Titre 6 - Exécution du Budget du Fonds

Les recettes du fonds se décomposent comme suit :

- Subventions versées au titre de l'exercice : 199 050 988 UM ;
- Recettes générées par le fonds : 0 UM ;
- Résultat du Fond 2016 reporté : 3 606 149 UM ;

Soit un total global de recettes de : 202 657 137UM.

Les dépenses prévisionnelles ont été de 197 089 820UM et elles ont été exécutées à hauteur de 197 089 820UM.

Les immobilisations financières ont été de 248100 000 UM et les coûts des différentes prestations couvertes se sont, quant à eux, élevés à 197 089 820 UM.

Ces prestations s'analysent ainsi qu'il suit :

- Salaires des experts : 92 694 000 UM ;
- Gestion de la base de données : 4 280 000 UM ;
- Frais de gestion du fonds : 58 827 820 UM ;
- Appui des promoteurs : 260 000 UM ;
- Stages : 29 040 000 UM ;
- Prospection : 3165 000 UM ;
- Communication : 2 223 000 UM ;

Le budget de l'Agence exécuté au 31/12/2017 s'établit en 1

- Recettes : 341 659 433 UM ;
- Dépenses : 341 822 273 UM ;

Celui du Fonds quant à lui s'est chiffré en :

- Recettes : 447 150 988UM
- Dépenses : 445 189 820 UM



Titre 7 : Observations

La principale observation concerne, l'abandon de l'amortissement linéaire des immobilisations, l'existence d'un nombre important de suspens depuis plusieurs années.

Les autres observations sur la comptabilité de l'ANAPEJ peuvent être ainsi résumées:

Au niveau des états financiers

- L'amortissement linéaire des immobilisations n'est plus appliqué et a été remplacé par l'application d'un montant forfaitaire depuis 2008 (même observation depuis 2013) ;
- L'inventaire physique des immobilisations n'est pas valorisé et ne renseigne pas sur les dates d'acquisition et de cession (même observation depuis 2013) ;
- Les mutuelles ne respectent pas leurs engagements vis-à-vis de l'Agence (même observation depuis 2013) ;
- Les comptes fournisseurs divers, clients, Etat et débiteurs divers trainent des montants depuis plusieurs années dont le recouvrement est devenu peu probable et qui n'ont jamais été provisionnés ou annulés (même observation depuis 2013).
- Le rapprochement des comptes Agence et Fonds font apparaître un nombre important de suspens : 3 157 850,00 UM au niveau du fonds et 7 379 486,50 UM au niveau de l'agence.

Au niveau du budget et de son exécution

Nous signalons qu'une gestion budgétaire permettrait d'instaurer des imputations par agence et par fonds de financement.

Titre 8 : Lettre de Recommandation

Les recommandations peuvent être ainsi résumées :

Au niveau de l'Actif

L'amortissement linéaire des immobilisations abandonné depuis 2008 doit être rétabli après la détermination de manière précise de la valeur réelle des immobilisations.

L'inventaire physique du patrimoine doit être fait de manière régulière et les dates d'acquisition et de cession doivent être précisées. Les immobilisations doivent être valorisées à leur coût d'achat, et majorées de leur frais annexes ;

Les montants des fournisseurs divers doivent être vérifiés et apurés.

Le solde du compte clients est le même depuis 2008, il y'a lieu de le provisionner ou de le passer en charges et pertes diverses.

Les procédures de recours appropriées doivent être engagées pour assurer le recouvrement des prêts octroyés aux mutuelles qui ne respectent pas leurs engagements.

Le montant de 103 000 000 UM inscrit au niveau du compte de l'Etat depuis 2006, et dont le recouvrement est devenu incertain doit être apuré par annulation.

Les voies de recours appropriées doivent utilisées pour assurer le recouvrement du montant qui figure au compte personnel. Ces créances doivent être provisionnées et après avoir épuisé les voies de recours, sans résultat, elles doivent être passées en charges et pertes diverses.

Le montant des débiteurs divers 27 468 802 UM reconduit depuis plusieurs exercices doit faire l'objet d'une clarification et d'un apurement.

Les comptes doivent être rapprochés, apurés à la fin de chaque mois.

Au niveau du Passif

Le compte « clients créditeurs » doit être revu, analysé et corrigé en fonction du chronogramme de la mise en œuvre des programmes.

Le montant des Créditeurs divers doit faire l'objet d'une clarification et d'un apurement.

Les montants des dettes fiscales et sociales doivent être réglés de manière régulière pour éviter le payement des pénalités et la situation actuelle doit être soldée.



Au niveau du Budget

Il est recommandé de :

- Maintenir ce respect du niveau de l'exécution des dépenses sur le budget de l'agence et celui du fonds.
- Appliquer systématiquement les retenues IMF sur tous les règlements ;
- Intégrer tous les fonds reçus par l'Agence au budget et éviter toute gestion extrabudgétaire.

Au niveau du contrôle interne

- L'engagement de l'Agence à promouvoir, d'avantage, le contrôle interne, et renforcer les moyens de recouplement au sein du système d'information de gestion en vue de préserver la fiabilité des états de synthèses ;

ANNEXES



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Emploi de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies

**Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
(ANAPEJ)**

Les Etats

Financiers clos le 31 décembre 2017

JANVIER 2018

BILAN AU 31-12-2017

ACTIF				Passif	
LIBELLES	BRUT	AMMORTIS	NET	Libelles	Montant
AUTRES FONDS		-		Capitaux propres	2 112 323 873,83
immobilisations corporelles					
Matériel de transport	280 151 120,00	134 025 877,07	146 125 242,93	Fonds fonctionnement	118 153 640,26
Matériel d'informatiques	64 739 196,00	44 015 685,85	20 723 510,15	fonds d'emploi	1 904 052 219,00
AAI	35 729 239,00	12 473 054,22	23 256 184,78	autres fonds	2 550 910,00
Matériel de sécurité	825 360,00	171 173,00	654 187,00	Résultat antérieur	85 292 576,57
Matériels et mobiliers de bureaux	97 334 040,00	58 818 848,12	38 515 191,88	Résultat Agence 2017	313 360,00
Immobilisations financières					
Prêts immobilisés	2 185 538 977,00	101 900 000,00	2 083 638 977,00		
Créances d'actif	162 212 025,62		162 212 025,62	Dettes passif	274 306 565,41
Fournisseurs	1 332 766,00		1 332 766,00	Fournisseurs	8 874 945,00
Clients	10 631 230,00		10 631 230,00	Clientes	89 311 999,90
Personnels	17 625 080,16		17 625 080,16	personnels	338 915,22
Etat	103 000 000,42		103 000 000,42	Etat	114 889 637,29
Autres	29 622 949,04		29 622 949,04	Organismes	6 333 642,54
			- autres		54 557 425,46
Trésoreries	1 296 039,05		1 296 039,05	Trésoreries	6 641 845,36
Banques	1 296 039,05	-	1 296 039,05	Banques	6 641 845,36
TOTAL	2 629 198 161,67	235 925 877,07	2 393 272 284,60		2 393 272 284,60

Le Tableau de résultat de l'agence au 31/12/2017

Compte .Intitule	Débit	crédit
Subvention d'exploitation Agence	341 659 433	
Charges fonctionnement	-	341 346 073
Résultat Agence 2017		313 360,00
	341 659 433	341 659 433

3-le Tableau de résultat du fonds au 31/12/2017

Compte .Intitule	Débit	Crédit
Subvention d'exploitation Fonds	199 050 988	
Charges Fonds		197 089 820
Résultat Fonds 2017		1 961 168,00
	199 050 988	199 050 988

1 : Régime Comptable et Financier

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) a été créée par le décret n° 002-2005 du 18 janvier 2005 et érigée en établissement public à caractère administratif relevant des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 5 de l'ordonnance n° 90.09 du 4 avril 1990 portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat.

A ce titre et par dérogation aux règles régissant les établissements publics à caractère administratif, elle bénéficie de certains assouplissements en matière de gestion administrative et financière.

Elle tient une comptabilité à partie double conformément aux dispositions du Plan Comptable Mauritanien (PCM). Ses comptes doivent être certifiés par le Commissaire aux Comptes désigné par le Ministre des Finances et approuvés par son organe délibérant. En tant que telle l'ANAPEJ est dotée de la personnalité morale et jouit de l'autonomie financière.

Elle bénéficie d'un régime dérogatoire en matière :

- de passation de marchés (article 9 de l'ordonnance 2001-02 du 19/04/2001) ;
- fiscale, à l'exception cependant de l'ITS (article 16 du décret 2001-61).

Mission :

L'ANAPEJ a pour principale mission de contribuer dans un cadre de concertation entre l'Administration et les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs, et les organisations de la société civile, à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, à travers la création d'emploi, en vue de favoriser l'épanouissement économique, social et culturel des jeunes. Pour se faire, elle gère un fonds d'emploi conformément à une lettre de mission qui fixe des indicateurs de performance précis à l'Agence.

Administration :

Les organes d'administration de l'ANAPEJ sont :

- Un Conseil d'Orientation et de Coordination (COC) qui fait office d'organe délibérant ;
- Un Comité de Gestion ;
- Un Comité de Pilotage du Fonds ;
- Une Direction Générale avec des directions opérationnelles.

Ressources Financières :

Les principales ressources financières de l'ANAPEJ proviennent :

- de la subvention annuelle de l'Etat ;
- des financements extérieurs rétrocédés par l'Etat et les organismes publics ;
- des recettes et excédents résultant de ses propres activités de placement ;
- des dons et legs.

Contrôle Interne :

Pour accomplir sa mission l'Agence s'est dotée des outils de gestion suivants :

- un plan comptable particulier inspiré du PCM ;
- un manuel de procédures comptables élaboré ;
- un système de traitement informatique de ses opérations (logiciel EBP).

2 : Les Principes Comptables

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du PCM et suivant les normes de présentation requise et reposent sur les principes suivants :

- du coût historique : les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition, leur amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire ;
- de l'unité monétaire ;
- de l'engagement ;
- de la spécialisation des exercices ;
- de la prudence ;
- de l'importance relative.

Dettes et Crédits :

- Les créances sont comptabilisées dès leur acquisition et les dettes à leur naissance ; indépendamment de leurs payements. Les dettes et les créances en ouguiya sont évaluées à leurs valeurs nominales.
- En vertu du principe du nominalisme, les opérations sont comptabilisées dans une monnaie unique : l'ouguiya (UM).

Subventions d'Equipements

Les subventions relatives à des immobilisations mises en service sont comptabilisées dans le compte « 140 Subventions d'équipement ». Elles sont soldées au moyen du compte « 149 Subventions d'équipement amorties ».

La contrepartie du compte 149 figure au compte résultat « quote-part » des subventions virée aux résultats.

Notes sur les états Financiers

3 : Les Postes du Bilan

Le bilan présente, au 31/12/2017 un total de **2 393 272 284,60 UM** contre **2 276 255 822,60 UM** en 2016, soit une augmentation de **5,4%**.

Chapitre 1 – Actif

Paragraphe 1 : Immobilisations corporelles

Elles représentent principalement les acquisitions réalisées sur les fonds de dotation et subventions de l'Etat.

Elles se résument comme suit :

Libellés	2017	2016	Ecart
Valeurs Immobilisées	280 151 120,	279 674 920	476 200
<i>Agencet Aménagement Installation</i>	35 729 239	35 729 239	0
<i>Matériel de sécurité</i>	825 360	825 360	0
<i>Matériel de transport</i>	81 523 285	81 523 285	0
<i>Matériel Informatique</i>	64 739 196	64 489 196	250 000
<i>Matériel et Mobilier de Bureau</i>	97 334 040	97 107 840	226 200
TOTAL	280 151 120	279 674 920	-476 200

La rubrique « immobilisations brutes » a connu une petite variation de **476 200 UM** en 2017 (matériels informatique et mobiliers de bureaux).

Paragraphe 2 : Immobilisations Financières : **2 185 538 977,00 UM**

Il s'agit des stocks de prêts consentis aux opérateurs. Ce montant a connu une hausse de **248 100 000,00 UM** et le recouvrement a été de **101 900 000,00 UM**. L'encours de la créance au 31/12/2017 s'élève ainsi à **2 083 638 977,00 UM**.

MUTUELLES	CREANCES	RECOUVREMENTS	ENCOURS
CNACE	27 287 500,00	-	27 287 500,00
KEWEL	78 171 085,00	-	78 171 085,00
EL VOWZ	29 374 500,00	-	29 374 500,00
AGEC	19 483 250,00	-	19 483 250,00
APME	86 322 532,00	-	86 322 532,00
AMPFP	55 382 148,00	-	55 382 148,00
AL AMANA	42 312 500,00	-	42 312 500,00
CECFAF	45 181 250,00	-	45 181 250,00
MECD	45 450 000,00	-	45 450 000,00
BACIM BANK	2 000,00	-	2 000,00
MRIP	33 140 000,00	-	33 140 000,00
BOUGEMMA	54 906 000,00	-	54 906 000,00
Projets collectifs	19 844 935,00	-	19 844 935,00
EL WAFFA	25 936 250,00	-	25 936 250,00
CECD-M	5 095 750,00	-	5 095 750,00
PROCAPEC	1 577 032 677,00	101 900 000,00	1 475 132 677,00
MECPAM	40 616 600,00	-	40 616 600,00
TOTAL	2 185 538 977,00	101 900 000,00	2 083 638 977,00

Paragraphe 3 : Valeurs Réalisables : 162 212 025,62 UM

Les postes qui composent la rubrique des valeurs réalisables ont très peu varié et se répartissent comme suit :

Libellés	2016	2017	Ecart
Fournisseurs débiteurs	1 332 766,00	1 332 766,00	-
Clients	10 631 230,00	10 631 230,00	-
Personnel	17 645 080,16	17 625 080,16	-20 000
Etat	103 000 000,42	103 000 000,42	
Débiteurs divers	27 468 802,04	29 622 949,04	2 154 147,00
TOTAL	160 077 878,62	162 212 025,62	2 134 147

Fournisseurs débiteurs : 1 332 766 UM.

Les montants en question qui sont très anciens n'ont jamais été provisionnés.

Clients : 10 631 230 UM.

Le poste s'analyse comme suit :

- Convention avec le Ministère de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation Professionnelle : 9 753 450 UM, ce montant destiné à la prise en charge des syndicalistes qui devaient se rendre à l'étranger a été couvert par l'Agence qui a cette date n'a pas été remboursé en dépit de plusieurs lettres de relances.
- Ecart Constaté sur l'exécution de la convention de financement de la Mutuelle « BOUGEMA ». Il correspond à un trop versé par rapport au montant accordé et porté sur le document contractuel.

Personnel : 17 625 080,16 UM.

Ce solde représente des avances consenties au personnel non remboursées au 31/12/2017. Il accuse une baisse de **20 000 UM**. La plupart de ces avances remontent à janvier 2008.

La plus grande partie de ce montant concerne certains employés qui ont quitté l'Agence depuis quelques temps.

Elles s'analysent comme suit :

Bénéficiaires ayant quitté l'Agence qu'il convient de relancer (15 745 249,42 UM)

LIBELLES	MONTANTS
Lalla mint Med El Keibir	283 000,00
Marième Mint sidi Med (av/sal)	700,00
Abeid ould Ahmed maouloud (av/sal)	58 500,00
AHMED O KLEIB	6 100,00
SIDI MAYOUF	540 657,00
Fatimetou m/ Med El Kebir	4 739,00
Med O/BOUHLEISS	10 540,40
Ba Oumar Math	250,00
ethmane ould el aid	455,00
Cheikh Sidaty ould Mine	14 725,00
ISSELMOU OULD SIDI MED	68 966,00
Hamoud ould Lezgham	810 313,00
Abdallahi ould Ahmed	4 250,00

Ely cheikh ould hadramy	96 000,00
MED MAHMOUD OULD BAH	306 617,00
BALL MED EL HABIB	315,00
AHMED BABA	14 950,02
ADAMA DIENG	40 155,00
Aicha Vall Verges	6 733 917,00
Hamoud Ould Abdi	100,00
Esseyid Ould Ikhalih	90 000,00
AHMED OULD DEDDAHI	3 249 020,00
Ahmedou ould Kettab	675 635,00
Ahmed ould El Haj	79 000,00
Daha Mamadou	1 539 120,00
Ghorby Superviseur	560 000,00
Vadel O/ Moctar Formateur	120 000,00
Sall Abdoulaye Amadou Superviseur	9 600,00
Meky Formateur	5 000,00
Sghair Ould Haimdoune	3 535,00
ABDALLAHI O CHEIKH	419 090,00
TOTAL	15 745 249,42

Personnel encore présent à l'Agence : 1 879 830,74 UM;

Etat : 103 000 000,42 UM.

La rubrique se compose de produits à recevoir et se détaille comme suit :

- CDHLCPI : 58 500 000 UM. Il s'agit d'un reliquat d'une subvention que cette institution devait verser à l'Agence avant la décision de sa liquidation. Un chèque correspondant au montant aurait d'ailleurs été établi et serait actuellement entre les mains du liquidateur. Il convient à notre avis de le saisir pour savoir le sort qui sera réservé à la créance afin de statuer définitivement sur son maintien ou son annulation de la comptabilité ;
- Antenne de Nouadhibou : 44 500 000 UM. Ce montant correspond à une subvention promise et matérialisée par un décret devant servir à l'ouverture d'une antenne à Nouadhibou. Cette décision étant devenue sans objet il y a lieu de procéder à son annulation.

Débiteurs Divers : 29 622 949,04 UM.

Le solde se décompose comme suit :

- Reliquat de recouvrement d'un don de **90 600 000 UM** objet d'une convention du FADES : **26 537 922,04 UM.**
- Suspens provenant du paiement des dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du siège de l'Agence : 930 880 UM
- et **2 154 147,00 factures payées en 2017 non prisent en charge par le budget 2017**

Paragraphe 4 : Valeurs Disponibles

Elles regroupent les disponibles au 31/12/2017 au niveau des comptes de l'Agence et du fonds. Les comptes de l'ANAPEJ sont domiciliés au niveau du Trésor.

Les comptes font ressortir les soldes suivants au 31/12/2017 :

- *l'Agence : Compte trésor n° 430300330 : - 6 356 605,26 UM :*
- *Le Fonds : Compte trésor n° 430300428 : 988 523,05 UM.*
- *Fonds funap 430300747 : 278 160 UM.*
- *Compte BMCI : 26 556 UM*

Chapitre II – Passif

Paragraphe 1 : Fonds de Financement

Les subventions allouées par l'Etat et autres organismes à l'Agence destinées à l'équipement et à l'installation et au fonctionnement sont inscrites au passif du bilan dans les comptes capitaux propres et scindées en :

- Fonds de fonctionnement de l'Agence qui reçoit et décrit les dépenses de fonctionnement (frais de fonctionnement courants, frais divers de gestion, salaires et appointements des personnels, etc..) ;
- Fonds d'emplois destinés à financer l'investissement (frais de prospection, de formation et d'appui à l'insertion) ;
- Autres fonds qui eux reçoivent les financements d'appoints des organismes partenaires.

Les soldes de ces comptes résultant de l'usage des financements (produits – charges) sont transférés au passif du bilan consolidé dans le compte résultat en instance d'affectation.

Au 31/12/2017 ces fonds se présentent ainsi qu'il suit :

Libellés	2016	2017	Ecart
Fonds de fonctionnement	114 708 837,26	118 153 640,26	3 444 803
Fonds d'emploi	1 779 103 207,00	1 904 052 219,00	124 949 012
Autres fonds	2 550 910,00	2 550 910,00	0
Résultats antérieurs	118 604 813,57	85 910 735,46	- 32 694,078,11
Résultat de l'exercice Agence	- 36 296 288,00	313 360,00	36 609 648,00
Résultat de l'exercice Fonds emploi	3 306 149,00	1 343 009,11	- 1963 139,89
TOTAL	1 981 977 628,83	2 112 323 873,83	130 346 245

Les capitaux connaissent une hausse (7%) par rapport à leur niveau de 2016, soit en valeur absolue (130 346 245 UM) provenant essentiellement de l'augmentation du fonds d'emploi (124 949 012 UM).

Paragraphe 2 : Dettes à court terme : 274 306 565,41 UM

Libellés	2016	2017	Ecart
Fournisseurs	9 524 945,00	8 874 945,00	650 000
Clients créditeurs	89 311 999,90	89 311 999,90	0,00
Personnels	331 547,22	338 915,22	7 368
Etat	113 399 907,29	114 889 637,29	1 489 730
Organismes sociaux	6 333 642,54	6 333 642,54	0
Créditeurs divers	54 557 425,46	54 557 425,46	0
TOTAL	273 459 467,41	274 306 565,41	847 098

Les clients créditeurs représentent le plus grand stock de la rubrique, après l'Etat. Le montant y afférant se rapporte aux lignes de crédits ouvertes au profit des Mutuelles via la PROCAPEC. Ces engagements transcrits en comptabilité n'ont pas été exécutés au 31/12/2017.

Créditeurs divers : 54 557 425,46 UM.

Ce solde comprend :

- La TVA due sur le coût d'acquisition de véhicules financé par le FADES. Laquelle acquisition était l'objet d'une convention de financement qui n'avait pas précisé la partie devant acquitter les impôts. Or les factures transmises mentionnent un montant de TVA de 13 290 484 UM ;
- Un montant de 12 500 000 UM reviré à l'Agence par PROCAPEC du fait de l'imprécision de sa nature et de son objet
- Des charges à payer qui s'élèvent à **28 686 970 UM** résultant de financement de programmes spécifiques budgétisés mais non réalisés pour 14 425 365,00 UM depuis 2008 et 14 261 000 reliquat prime d'ancienneté du personnel..

Dettes fiscales et sociales : 121 223 279,83 UM

A la fin 2017, la dette fiscale de l'ANAPEJ est de **121 223 279,83 UM**, soit une augmentation de plus de 10%, par rapport à 2016.

Titre 3 – Exécution du Budget de l'Agence

		مشروع ميزانية التسيير 2017	مشروع ميزانية 2017	ميزانية التسيير
		ميزانية التسييرالمعدلة 2017	مشروع ميزانية 2017	الميزانية
		345 103 000,00	319 732 625,00	الدولة
		10 247 929,00	10 247 929,00	الاهمالات السنوية
		- 13 215 296,00		لتسيير على أدب 2016
		342 135 633,00	329 980 554,00	موقع
		ميزانية التسييرالمعدلة 2017	مشروع ميزانية 2017	شهر
	31-12-2017- حصيلة			الحساب
-	226 200,00	226 200,00	750 000,00	معدات مكتبة
-	250 000,00	250 000,00	1 000 000,00	معدات معلوماتية
-	476 200,00	476 200,00	1 750 000,00	
666,00	4 203 896,00	4 204 562,00	6 000 000,00	الماء والكهرباء
-			5 840 000,00	المحروقات
-	83 172,00	83 172,00	1 280 000,00	ادوات ومواد التنظيف
-	758 045,00	758 045,00	1 000 000,00	المستلزمات المكتبية
-	113 031,00	113 031,00	1 000 000,00	المستلزمات المعلوماتية
666,00	5 158 144,00	5 158 810,00	15 120 000,00	
-	10 620 800,00	10 620 800,00	17 848 800,00	الإيجار
-	655 600,00	655 600,00	1 306 000,00	اعمال الصيانة والتصلیح
-				tributs
-	11 276 400,00	11 276 400,00	19 154 800,00	
-	1 028 294,00	1 028 294,00	1 600 000,00	المهام في الخارج
-	490 000,00	490 000,00	1 268 820,00	المهام في الداخل
-	840 000,00	840 000,00	4 812 000,00	مصاريف البريد والاتصال
-	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00	مصاريف مفوض الحسابات
-	3 808 294,00	3 808 294,00	9 130 820,00	
-	3 000 000,00	3 000 000,00	300 000,00	مصاريف رئيس مجلس الادارة
-	800 000,00	800 000,00	2 280 000,00	تعويضات مجلس الادارة
-	3 800 000,00	3 800 000,00	2 580 000,00	
666,00	24 519 038,00	24 519 704,00	47 735 620,00	
- 966 432,00	284 266 543,00	283 300 111,00	247 300 111,00	الرواتب
-				تعويض الايجازات
- 9 476 763,00	22 788 763,00	13 312 000,00	13 312 000,00	تكليف الضمان الاجتماعي
11 384 894,00		10 755 889,00	11 384 894,00	تكليف الضمان الصحي
-				امتيازات نقدية اخرى
312 694,00	307 055 306,00	307 368 000,00	271 997 005,00	
-	10 247 929,00	10 247 929,00	10 247 929,00	الاهمالات السنوية
313 360,00	341 822 273,00	342 135 633,00	329 980 554,00	المجموع الاجمالي

Titre 4 – Exécution du Budget du Fonds

BUDGET DU FONDS 2017 BUDGET PREVISIONNEL 2017

ANNEE	BUDGET FONDS 2017	BUDGET FONDS REAMENAGE2017
SUBVENTION ETAT	350 000 000,00	324 000 000,00
Recettes propres	81 880 000,00	119 850 988,00
rapport 2015	3 300 000,00	3 300 000,00
TOTAL	435 180 000,00	447 150 988,00

LIBELLES	BUDGET FONDS 2017	BUDGET FONDS REAM 2017	EXECUTION 31-12-2017	REPORT
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	208 700 000,00	248 100 000,00	248 100 000,00	-
CHARGES DU FONDS	226 480 000,00	199 050 988,00	197 089 820,00	1 961 168,00
STAGES DE QUALIFICATIONS	33 600 000,00	29 040 000,00	29 040 000,00	-
PROSPECTION	21 000 000,00	3 405 000,00	3 165 000,00	240 000,00
COMMUNICATIONS	3 500 000,00	2 223 000,00	2 223 000,00	-
SALAIRS DES EXPERTS	91 080 000,00	92 828 000,00	92 694 000,00	134 000,00
FORMATIONS DES PROMOTEURS	5 428 750,00	6 600 000,00	6 600 000,00	-
SUIVI ET APPUIS DES PROMOTEURS	7 350 000,00	260 000,00	260 000,00	-
AUTRES PROGRAMMES				-
GESTION DE LA BASE DE DONNEES	12 500 000,00	4 480 000,00	4 280 000,00	200 000,00
PARTENARIATS	2 500 000,00			-
SALON EMPLOI				-
FRAIS GESTION DU FONDS	49 521 250,00	60 214 988,00	58 827 820,00	1 387 168,00
	435 180 000,00	447 150 988,00	445 189 820,00	1 961 168,00

Annexe n° 5 : Liste du Personnel au 31/12/2017

NB	NOM ET PRENOM	FONCTION
1	MOHAMED MOUSSA OULD HORMA	Directeur Département
2	HEIVA HADRAMI DAHI	DF
3	AHMED BABA OULD ALLATY	CHEF SERVICE
4	CHEIBANY OULD IVEKOU	CHAUFFEUR
5	MED OULD MED VAL	AGENT
6	EL KORY OULD MOHAMED LEMINE O GREIMICH	CHEF SECTION
7	ABDEL VETAH HABIB ABDEL VETAH	DGA
8	Sidi ould Mohamed OULD ABEICK	Directeur Département
9	MOUHAMEDOU OULD ABDELLAHI	Conseiller
10	CHEIKH BRAHIM ISSELMOU OUDAA	AGENT
11	CHEIKH SIDI MED SGHAIR SAID	AGENT
12	HABSA DIA	CHEF DIVISION
13	HAWA DIENG	CHEF SERVICE
14	DIOP ABDOULAY	Conseiller
15	MINT ACHOUR TAHRA	AGENT
16	EL ALIA MINT ALI	AGENT
17	MBOUJA MINT BAH	CHEF SERVICE
18	LALLA MINT BNEIJARA	CHEF SECTION
19	MAIMOUNA AL ALIA MINT BOULAH	CHEF SECTION
20	LEMINA MINT EL HACEN	AGENT
21	MARIEM MINT EL HOUCEIN	AGENT
22	SELEMHA MINT EL MOCTAR	AGENT
23	MOUNA MINT GHATHI	CHEF SERVICE
24	BILKHIS MINT GHOULEM	AGENT
25	RAGHIYE MINT MED ALI	AGENT
26	FATIMETOU MINT MOHAMED	Conseiller
27	NANA MINT MOHAMED	CHEF DIVISION
28	MINT MOHAMED LEMINE SIHAME	AGENT
29	SOUDDA MINT MOHAMED MAHMOUD	AGENT
30	KHADY MINT MOHAMEDEN O. MED MOUSSA	AGENT
31	MARIEME MINT MOULYE AHMED	AGENT
32	MARIEM MINT MOUSTAPHA	CHEF SERVICE
33	MINT NAH GOUHA	AGENT
34	EL ALIA MINT SALECK	CHEF SERVICE
35	AZIZA MINT SALEM OULD TOINSY	AGENT
36	LALLA MINT SID AHMED	AGENT
37	LIME MINT SID AHMED O. BEDDA	AGENT
38	MARIEM MINT SIDI MED	Conseiller
39	AICHETTOU MINT SIDI MED HAIBA	CHEF DIVISION
40	BEIT ALLAH OULD AHMED LESSWED	DG
41	BECHIR OULD ABDERAZAK	Directeur Département
42	ELY OULD AHMED HADY	GARDIEN
43	CHEIKHNA OULD AHMED TALEB	CHEF SERVICE
44	MOHAMED ISSA OULD AHMEDOU	CHEF SERVICE
45	OULD AMAR MED SALEM	AGENT

46	DOUWA OULD BABE O VAKESS	AGENT
47	SID EL MOCTAR OULD BOYE	CHEF SERVICE
48	HOUCEIN OULD CHBEIEL	CHEF DIVISION
49	ALY OULD CHEIKH	CHAUFFEUR
50	MOHAMED YESLEM OULD EL VILL	CHEF SERVICE
51	HAMADA OULD ETHMANE	AGENT
52	MOHAMED YAHYA OULD EYYIL	CHEF SERVICE
53	OULD HACEN YAKOUB	AGENT
54	ETHMANE OULD IDE	CHAUFFEUR
55	MALAININE OULD KLEIB	AGENT
56	MED MAHMOUD OULD LEHBIB	GARDIEN
57	AHMED OULD MBARECK SALEM O KHALI	CHAUFFEUR
58	MOHAMDY OULD MED	AGENT
59	MED ABDALLAHITEWAL AYAM	GARDIEN
60	ABE OULD ABEL VETAH	AGENT
61	MED ABDERAHMANE OULD MED AHMED	AGENT
62	CHEIKH SIDATY OULD MINE OULD ZEMRAGHY	CHEF SECTION
63	MED SALECK O.AHMED OULD MOCTAR	AGENT
64	MOHAMED SALEM OULD MOCTAR OULD HAIBA	Directeur Département
65	DAH OULD MOHAMED EL HACEN	CHEF SERVICE
66	MOHAMED ABDALLAHIE OULD MOHAMED MAHMOUD	CHEF DIVISION
67	CHEIKH AHMED OULD MOHAMED MANE	AGENT
68	MOHAMED OULD NEMY	AGENT
69	SIDI MOHAMED OULD SALEM	AGENT
70	BOUBERINE OULD SEYDNE ALY	AGENT
71	MOHAMED RADHI OULD SID EL MOCTAR	Conseiller
72	CHEIKNA OULD SIDATY	AGENT
73	MED BOUYE OULD SIDI ALLY	
74	MED YEHDHIIH OULD SIDI MED	GARDIEN
75	BRAHIM OULD VENANE	AGENT
76	AHMED OULD YAHYA OULD ABDEL BAGHI	CHEF ANTENNE
77	HADIYA OULD YEMANI OULD ETHMANE	CHEF SECTION
78	AHMED ISSA OULD YESLEM	AGENT
79	SID AHMED OULD YESLEM	AGENT
80	SIDI MOHAMED OULD ZEIN	AGENT
81	AMI RENE	AGENT
82	DELLILA RIZGALLAH NAGIB	CHEF SERVICE
83	SALL HAMIDOU DEMBA	AGENT
84	SOULEIMANE DIALLO	GARDIEN
85	THIAM MAMADOU	AGENT
86	YESLEM MED YAYHA	CADRE
87	ZEINABOU BOUCHRA MINT MED LEMINE	AGENT



 Bedda Ahmed Mahmoud Bedda
 Commissaire aux Comptes
 Membre de l'Ordre National des Experts
 Comptables Mauritanien

Annexe n° 6 : Situation des dettes fiscales et sociales au 31/12/2017

COMPTEs	LIBELLES	MONTANTS
4330000000	IMF	974 635,50
4330100000	IMF sur Fonds	1 214 214,00
4331000000	IRF	3 974 894,00
4332000000	IF	3 208 735,00
4333000000	Droit d'enregistrement	1 260 244,52
4340000000	ITS	101 165 049,27
4355000000	Etat TVA à décaisser	2 650 137,00
4355010000	TVA à décaisser sur fonds	434 360,00
4400000000	CNSS	334 564,00
4401000000	Caisse retraite	49 436,00
4402010000	ASSURANCE CNAM	5 949 642,54
	TOTAL	121 215 911,83

fin du document

Annexe 6

